

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DEPARTEMENT
DU RHONE

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CCAS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
9	9	7

DATE DE LA CONVOCATION 09 Janvier 2026

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 15 janvier 2026

L'an deux mille vingt six
et le quinze janvier
à 18 heures 00, les membres du Conseil d'Administration
du CCAS dûment convoqués, se sont réunis dans le lieu
habituel de leur séance, en Mairie, sous la présidence de
Madame Agnès NELIAS, Présidente.

Présents : FOURDIN Fabrice, BADOIL René, RULLIAT
Nathalie, BAZIN Elisabeth, JOANNIN Marie, RULLIAT
Christian, NELIAS Agnès

Absents excusés : DURAND Pierre, BLUM Virginie

Secrétaire : FOURDIN Fabrice

D2026-02 Objet : Octobre Yz'rose ; subvention à FADY (Famille D'Yzeron).

Madame la présidente rappelle que par délibération du 21 novembre 2024, le CCAS a accepté de FADY, le produit des fonds collectés lors des actions organisées dans le cadre d'Octobre Yz'rose 2023 et 2024, pour un montant de 4279 € (2425 € collectés en 2023 et 1854 € en 2024).

Il avait été acté que ces dons permettraient au CCAS de soutenir les personnes atteintes d'un cancer selon des modalités qui allaient être étudiées par un groupe de travail à constituer, avec un objectif social, sans atteinte au secret médical.

Madame la Présidente expose que le groupe de travail n'a pu organiser la mise en place, dans des conditions satisfaisantes, d'une action répondant à ces critères.

Elle propose donc de reverser à Fady le produit des dons récoltés dans le cadre d'Octobre Yz'rose 2023 et 2024, étant entendu que l'association l'affecterait à des actions en faveur des femmes atteintes d'un cancer féminin.

Après avoir délibéré, les membres du CCAS, par 7 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

DECIDE de verser à FADY une subvention de 4279 € afin de soutenir les personnes atteintes d'un cancer féminin.

DIT que cette dépense sera inscrite au budget 2026, section de fonctionnement, article 6574,

DIT que les prochaines actions d'Octobre Yz'rose devront faire l'objet d'une convention d'objectifs avec l'association Yz'rose des Monts,

CHARGE Madame la Présidente de l'application de la présente délibération, et notamment pour la signature de tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 15 janvier 2026

La Présidente



Le secrétaire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du